



Les Amis du Berger Picard

21 & 22 septembre 2024

ARVILLERS - 80190 -



DEMANDE D'INSCRIPTION COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE A VOTRE ENGAGEMENT:

-  C.S.A.U seul - Tarif d'engagement: 20€
-  N.H.A.T. seul - Tarif d'engagement: Membre CABP: 35€ Non membre CABP: 40€
-  CSAU + NHAT - Tarif d'engagement: Membre CABP: 45€ Non membre CABP: 50€

Le N.H.A.T est ouvert à tous les chiens de Berger et de Bouvier, ainsi qu'aux chiens de Bouvier Suisse & aux chiens de Berger du 5ème groupe - de 6 à 18 mois.

Le C.S.A.U ouvert à toutes les races âge minimum 12 mois, pas de maximum

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS SUR CEDIA : 8 Septembre 2024 date de réception -

Engagements par internet recommandé www.cedia.fr

Engagements par courrier: Remplissez soigneusement la demande d'inscription et adressez ce bulletin en joignant votre règlement par chèque bancaire à l'ordre du CABP chez : C E D I A - NHAT/ CSAU - ARVILLERS - 67, rue du Général Leclerc 67202 WOLFISHEIM .

Race : _____ Sexe : _____

Identification :(Puce ou tatouage) _____

N° Livre Origine:(LOF ou LO du pays d'origine) I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Producteur: _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom: _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal: _____ PAYS _____

Tél. : _____ Mail : _____

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification ou de tatouage qui sera exigé à l'entrée de la manifestation pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 & du 20 juin 2008-582 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages). Certificat de vaccination antirabique en cours de validité obligatoire pour les chiens venant de l'étranger. Les chiens disposant d'un n° de pedigree étranger et vivant en France doivent être inscrits à l'I-CAD (anciennement SIEV ou SCC) « Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Club les Amis du Berger Picard ,organisateur ,de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et des expositions suivantes. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.»

Date & signature:

→ **Les CSAU & NHAT: pour les races autres que le Berger Picard seront jugés le samedi 21 septembre de 10h à 12h**